



ARRÊTÉ	OBJET	DATE	PAGE
141-2025	Arrêté municipal temporaire portant ouverture dominicale des commerces thannois durant la fête patronale «Crémation des 3 Sapins »	27/05/2025	270

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2542-1 à L 2542-4 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 3321-1 et L 3334-2, alinéa 1 ;

Vu le jugement du tribunal administratif en date du 29 mars 1980 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 portant dérogation au travail dominical pour certaines exploitations commerciales dans le Haut-Rhin ;

Vu la demande formulée par l'association des commerçants « les Enseignes du Pays de Thann », représentée par son président Monsieur Alain DEREUX, sollicitant la possibilité d'ouvrir leurs commerces durant le Week-end de la fête patronale « Crémation des 3 Sapins » ;

Considérant que rien ne s'oppose à cette demande ;

ARRETE :

Article 1er : A l'occasion des diverses manifestations proposées par la ville de Thann en 2025 pour la fête patronale, sont autorisés à ouvrir leurs commerces, tous les commerçants de la ville de Thann **le dimanche 29 juin 2025 de 10h00 à 18h00.**

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et ce sans préjudice de la possibilité d'introduire dans le même délai un recours gracieux.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de Thann, les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié suivant l'usage

Thann, le 27 mai 2025

Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Il est certifié que le présent arrêté est devenu exécutoire par l'accomplissement des formalités de notification et/ou de transmission au représentant de l'Etat en date du : **3 juin 2025**

Destinataires :

- Association des Commerçants de Thann et Environs
- Sous-Préfecture
- Direction Départementale du Travail et de l'Emploi
- Gendarmerie
- Police Municipale
- Affichage
- Service Développement Local
- Archive

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 10/06/25 par Monsieur Gilbert STOECKEL - Maire de Thann